

# Bahar against the Machine

## COMME DANS UN FILM DE HOLLYWOOD

26 avril 2006, 17 heures, centre de crise du ministère des Affaires étrangères. Dans la salle, 25 fonctionnaires d'élite parmi lesquels le chef de la Sûreté de l'État, trois procureurs fédéraux, un représentant du Premier ministre. Chapeautant la réunion, le chef de cabinet adjoint de la ministre de la Justice. À l'ordre du jour, un point unique : sceller le sort d'un citoyen belge... "en vue de son extradition vers la Turquie", qui le réclame.

20h20, le sort de Bahar Kimyongür est scellé. Un plan "machiavélique" - avouera un agent des services de renseignements présent - vient d'être élaboré...

## BAHAR VS ÉTAT

13 avril 2011, dans les locaux de la Ligue des droits de l'homme, Bahar Kimyongür rend publique la plainte qu'il vient de déposer contre "x", afin que toute la lumière soit faite autour de cette affaire d'État. Au cours de la conférence de presse, l'ex-sénateur Josy Dubié intervient : il se déclare prêt à témoigner devant un juge. Il détient la liste complète des participants au complot, dont Kimyongür a été victime cinq années auparavant...

## WANTED

Démasker les protagonistes d'un complot international et les traduire devant les tribunaux ? Le communiqué de presse annonçant le dépôt de la plainte titre sans ambages : "Bahar Kimyongür assigne en justice l'ancien Premier ministre Guy Verhofstadt, l'ex-ministre de la Justice Laurette Onkelinx ainsi que

**C'EST UNE "PREMIÈRE MONDIALE" ! POUR FAIRE ŒUVRE DE DÉMOCRATIE, UN "TERRORISTE" DÉCIDE D'ATTAQUER L'ÉTAT BELGE... EN JUSTICE. ACCUSÉ D'ÊTRE UN CHEF TERRORISTE, BAHAR KIMYONGÜR A ÉTÉ ACQUITTÉ, TOTALEMENT BLANCHI, PAR LES TRIBUNAUX, AU TERME D'ANNÉES DE PROCÉDURE. AUJOURD'HUI, IL CONTRE-ATTAQUE. DES MINISTRES, DES PROCUREURS, DES AGENTS SECRETS SE RETROUVERONT-ILS BIENTÔT DERRIÈRE LES BARREAUX ?**

**Daniel Flinker**  
CSCE

son collègue de l'Intérieur Patrick De Waele."

## COMLOT : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Les plus hautes autorités politiques, judiciaires et policières ont complété dans le dessein de

commettre des actes illégaux. Le 26 avril 2006, la Belgique, qui ne peut extradier ses nationaux, projette d'organiser un enlèvement. Décision est prise d'épier constamment Kimyongür et de le dénoncer à la police néerlandaise afin qu'elle l'arrête sur son territoire.

Target! Deux jours plus tard, le véhicule transportant l'intéressé est intercepté sur l'autoroute alors que celui-ci se rend à un concert aux Pays-Bas.

Mission accomplie! Le jour de ses 32 ans, le jeune Belge est incarcéré. Sa vie demeure suspendue à une décision batave concernant la demande d'extradition formulée par l'État turc...

## QUE JUSTICE SOIT FAITE!

68 jours d'angoisse... La justice hollandaise semble moins prompte que les institutions belges à céder aux pressions exercées par la Turquie. Elle consent à opposer une fin de non-recevoir au mandat d'arrêt international délivré par Ankara. Au terme de 68 jours d'enfermement à La Haye, Kimyongür revient en Belgique, sain et sauf.

Mais une tâche importante incombe désormais aux cours et tribunaux de notre pays : punir les responsables du complot, une conspiration qui a visé à kidnapper



un homme pour le livrer à des tortionnaires.

### **FAITES ENTRER LES ACCUSÉS**

L'affaire n'est pas anodine, les faits sont très graves : leurs auteurs encourent de nombreuses années d'emprisonnement.

Une réunion secrète, une conspiration au sommet de l'État? La terminologie juridique qualifie cette infraction, punissable en vertu des articles 233 et 234 du Code pénal, de "coalition de fonctionnaires".

Un guet-apens et un kidnapping? Placer Kimyongür sous étroite surveillance pour attenter à sa liberté, comme l'ont ourdi les 25 responsables présents au ministère des Affaires étrangères, constitue, selon les articles 151 et 254 du Code pénal, des faits répréhensibles et passibles de prison.

### **TORTURES**

Manigancer la livraison d'un individu à un État pratiquant la

torture s'avère illégal, contraire aux chartes internationales. Les autorités belges ne pouvaient pas ignorer que dans les geôles turques étaient commises des atrocités : depuis des années, Bahar Kimyongür en alertait l'opinion publique. La Belgique a donc tenté de remettre l'un de ses ressortissants entre les mains des bourreaux dont il dénonçait les crimes.

### **LA PLAINTE DE KIMYONGÜR ? DITES PLUTÔT : "L'AFFAIRE ONKELINX AND CO."!**

La ministre de la Justice a menti devant la Chambre et face au Sénat à propos du scénario échaudé à l'initiative de son cabinet à l'encontre de Kimyongür. À cet égard, Herman De Croo, le président de la Chambre de l'époque, déclarait : "Un ministre qui ment est un ministre mort!"

### **JOHAN DELMULLE A UN "COUP DE BAHAR"**

Alors qu'il l'accusait - à tort - de comploter contre l'État turc, le

procureur Delmulle était en train de conspirer contre Bahar Kimyongür. Alors qu'il assimilait - à tort - ce dernier à un terroriste, le parquet fédéral posait des actes attentatoires aux lois de notre pays.

### **EN PRISON, LES CONSPIRATEURS ?**

Ceux qui ont enfreint les lois doivent être condamnés ; a fortiori quand les criminels sont ceux qui ont été chargés par la société de protéger, d'appliquer ou de faire la loi!

### **CONFIDENTIEL !**

Les comités P et R, chargés de la surveillance des services de police et de renseignements, ont remis un rapport au sujet de la réunion du 26 avril 2006 et de ses implications. Ce document a été caché dans un coffre-fort du Parlement, sur ordre d'Anne-Marie Lizin alors présidente du Sénat... Une pièce à conviction décisive pour le juge d'instruction Anciaux nommé à la suite de la plainte de Kimyongür.

### **DÉMOCRATIE... RIEN QUE DES MOTS ?**

Politiquement, la plainte déposée contre "x" dépasse les seules personnalités impliquées dans ces intrigues. Offensive, elle interroge frontalement la démocratie ; un idéal taillé en pièces, dévitalisé, par la "guerre contre le terrorisme", l'arsenal liberticide qu'elle génère et les pratiques qu'elle induit.

Qui terrorise qui? Qui sont les vrais bandits? Qui déstabilise gravement les fondements de la société, l'"État de droit"? Dans cette affaire, qui s'est comporté en hors-la-loi?

La plainte de Bahar Kimyongür, c'est notre plainte à tous. ■

Ⓜ Toutes les informations sur la plainte déposée par Bahar Kimyongür (la plainte en tant que telle, l'archivage de tous les articles parus sur ce dossier, les documents et les citations mentionnés dans cet article, les possibilités d'actions) et toutes les informations relatives à l'affaire DHKP-C sont disponibles sur le site du Comité pour la liberté d'expression et d'association <http://www.leclea.be/>

## **Acquitté, au terme de la saga DHKP-C**

**Flash-back.** Le procureur Delmulle va poursuivre, pendant près d'une décennie, plusieurs personnes dans le cadre de l'"affaire DHKP-C".

Prétextant qu'il a traduit un communiqué de l'organisation communiste turque et qu'il a milité au sein de son bureau d'informations - légal - à Bruxelles, Johan Delmulle va s'acharner à présenter Kimyongür comme le chef d'un réseau terroriste.

Pour ce faire, le parquet fédéral est armé de la loi "antiterroriste" adoptée par notre pays dans la foulée du 11 septembre 2001, une législation qui punit celui "qui déstabilise gravement les fondements de la société". Cette disposition liberticide autorise l'accusateur public à évacuer, pour mieux la criminaliser, la dimension politique d'un engagement citoyen.

En février 2006, sans avoir commis ou organisé le moindre acte de violence, Kimyongür est condamné à 4 ans de prison

par le juge Troch, qui laisse cependant le "terroriste" en liberté dans l'attente d'un procès en appel.

Tout laisse à penser que le procureur Delmulle n'a souhaité respecter ni le droit à l'appel ni la décision de maintien en liberté rendue en première instance à Bruges. Il est l'un des maîtres d'œuvre, deux mois plus tard, de la machination ciblant Kimyongür et mettant son intégrité physique en péril.

En novembre 2006, après n'avoir échappé que d'extrême justesse au coup monté auquel est consacré cet article, notre compatriote assiste au prononcé du jugement de la cour d'appel de Gand. La sentence se veut exemplaire : 5 ans fermes!

En persan, Bahar signifie "renouveau", "printemps". Au printemps 2007, se produit un coup de théâtre : Bahar recouvre la liberté après 6 mois de détention en cellule d'isolement. La Cour de cassation a décidé d'anéantir les arrêts de Bruges et de Gand.

**Motif :** le juge Troch a été spécialement nommé pour rendre un verdict "aux ordres" dans l'affaire DHKP-C.

**À garder en mémoire :** le rôle du procureur Delmulle dans cette nomination demeure, à ce jour, très obscur.

Le procès reprend à zéro. Les faits reprochés à l'accusé relèvent des libertés d'expression et d'association : début 2008, la cour d'appel d'Anvers l'acquitte. Mais ce jugement est, lui aussi, cassé. La plus haute juridiction du pays rappelle notamment qu'il n'est pas nécessaire de commettre des actes illégaux pour se voir condamner comme terroriste mais qu'il suffit d'appartenir à un groupe catalogué comme tel!

Le dernier rebondissement majeur de la saga judiciaire survient à Bruxelles. En décembre 2009, Bahar est lavé de toutes les charges pesant à son encontre. L'affaire DHKP-C close, il est définitivement libre et blanchi... et bien décidé à faire valoir ses droits.